

### CNIM Insertion

L'entreprise est spécialisée dans le traitement des déchets ménagers. Elle procède au tri des déchets ménagers collectés auprès de communes adhérentes au Syndicat intercommunal.

Plusieurs dizaines de milliers de tonnes d'emballages ménagers et de verre sont traités chaque année par CNIM Insertion.

### Contact

**Marc-Henri THIMONIER**  
Directeur  
mhthimonier@cnim.com

**SAS CNIM Insertion**  
Route des Nourrices  
78850 Thiverval-Grignon

## OBJECTIFS

- Construire un partenariat avec des entreprises de travail temporaire pour placer des salarié.e.s en fin de parcours d'insertion sur des missions d'intérim.
- Accompagner des salarié.e.s en insertion sur la préparation d'entretiens d'embauche réalisés par les agences d'intérim.

## PLUS-VALUE DE L'ACTION

### Pour la SIAE

- Améliorer les résultats de sortie vers le marché du travail classique (mission d'intérim) pour une partie des salarié.e.s en insertion.
- Inciter les salarié.e.s en parcours à sortir de l'entreprise d'insertion vers le marché du travail classique grâce à un dispositif sécurisant leurs droits (possibilité de retrouver son poste en cas de difficultés ou de fin de mission).

### Pour les ETT partenaires

- Avoir accès à un vivier de recrutement stable et qui se renouvelle régulièrement.
- Bénéficier d'un partenaire réactif et impliqué pour orienter des candidats et maintenir un suivi.
- Répondre aux demandes des entreprises qui doivent exécuter une clause d'insertion en mobilisant des personnes sorties de CNIM éligibles aux clauses.
- Acquérir et fidéliser un nouveau client grâce à cet échange de services avec une Entreprise d'Insertion.

## DÉROULÉ DE L'ACTION

- › Définition commune des conditions et modalités d'accès des salarié.e.s en insertion en fin de parcours de CNIM à des missions en Entreprise de Travail Temporaire (ETT) chez **Manpower**.
- › Identification, mobilisation et préparation des salarié.e.s en insertion par CNIM au recrutement sur une mission d'intérim.
- › Organisation d'une 1/2 journée de recrutement, sous forme d'entretiens collectifs puis individuels, entre un recruteur de **Manpower** et les salarié.e.s en fin de parcours.
- › CNIM offre la possibilité au salarié.e en insertion de reprendre son contrat de travail à l'issue d'une mission d'intérim ou si la période d'essai n'est pas concluante (dans la limite de la durée d'agrément IAE autorisée)
- › Envoi de nouvelles candidatures, au fur et à mesure des opportunités proposées par les ETT
- › CNIM Insertion gère une solution en termes de ressources humaines afin de faire face au départ des salarié.e.s (recrutement de nouveaux salarié.e.s en insertion ou remplacement de personnels par une prestation d'intérim).
- › Maintien d'un lien entre CNIM et l'ETT pour prévenir et intervenir en cas d'éventuelles difficultés rencontrées par les salarié.e.s en insertion

## PERSPECTIVES

- › Poursuite du partenariat autour de ce dispositif avec **Manpower**.
- › Développement du dispositif avec de nouvelles ETT (par exemple CRIT) et prospection de nouveaux partenaires.



## LEVIERS

- › Mettre en avant les objectifs communs d'accompagnement et de placement des personnes que partagent les ETT et les entreprises d'insertion.
- › Mettre en place une relation de confiance entre chargé.e.s d'accompagnement CNIM et l'interlocuteur au sein de l'agence d'intérim.
- › Cibler les salarié.e.s en insertion positionné.e.s sur les missions d'intérim en tenant compte de leurs atouts et de leurs attentes : compatibilité des horaires de travail (2/8), mobilité, expérience professionnelle acquise et capacité d'adaptation.
- › Assurer la mise en place de modules de formation adaptés pendant le parcours d'insertion pour préparer le positionnement sur des missions de travail : CACES, agent de sécurité, pizzaiolo, aide-soignante ... Mobiliser un financement et mettre en place rapidement ces modules au niveau de l'entreprise d'insertion.
- › Préparer les salarié.e.s en insertion aux réalités du monde du travail et aux conditions d'exercice des métiers concernés.



## POINTS DE VIGILANCE

- › Surmonter les préjugés existants au sein des entreprises de travail temporaire concernant les personnes en insertion.
- › Convaincre le.la salarié.e de l'intérêt de rompre un contrat de travail au sein de l'entreprise d'insertion pour être positionné.e sur des missions d'intérim afin de progresser dans son parcours d'accès à l'emploi.
- › Informer et communiquer auprès des salarié.e.s en insertion sur les conditions de recrutement dans les secteurs à bas niveau de qualification visés (missions ou contrats précaires, niveau de rémunération).